



Le 31 mai 2007

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog
par Waste Management Inc.**

Madame,

Il me fait plaisir de vous transmettre la réponse à la requête adressée à M^{me} Nancy Bernier, le 29 mai dernier, par la commission d'enquête et d'audience publique sur le projet mentionné en rubrique.

Je demeure à votre disposition pour répondre à toutes demandes d'informations supplémentaires et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nathalie Martel
Chargée de projet

p. j.

c. c. M^{me} Marie-Claude Théberge

...2

Question DQ-1

Le programme d'effarouchement des goélands du promoteur vous semble-t-il satisfaisant?

L'initiateur de projet utilise occasionnellement un pistolet à fusée crépitante pour effaroucher les goélands et, selon l'étude d'impact¹ (p. 5-54), l'installation d'un canon au propane est envisagé s'il y avait lieu. Le Centre de contrôle environnemental (CCE) du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est satisfait du programme d'effarouchement actuel et passé (alors que le lieu d'enfouissement était ouvert 5 jours par semaine). Selon le CCE de l'Estrie, le MDDEP n'aurait jamais reçu de plainte en ce qui concerne les goélands fréquentant le lieu d'enfouissement et la présence de goélands n'y semble pas problématique, et cela, même avant la réduction des opérations sur le site à 1 journée par semaine.

Le MDDEP est toutefois conscient que les nuisances causées par les espèces animales opportunistes sur les sites d'enfouissement de déchets ne peuvent être complètement éliminées, mais seulement atténuées au mieux, à l'aide de certaines mesures d'atténuation dont :

- l'effarouchement;
- la réduction de la taille du front de déchets;
- le recouvrement du front de déchets.

À notre connaissance, la seule façon de diminuer davantage les nuisances animales pour un site donné est d'augmenter l'intensité de ces mesures d'atténuation. On recherche alors un optimum entre l'atténuation des nuisances animales et le bon déroulement des opérations d'enfouissement.

C'est notamment, à cause de l'impossibilité d'éliminer complètement ce type de nuisance, au même titre que le bruit d'exploitation, les poussières et le transport, par exemple, que l'on préconise, au MDDEP, l'établissement de lieu d'enfouissement le plus loin possible des populations ou, à tout le moins, des agglomérations importantes.

¹ WASTE MANAGEMENT. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique Bestan à Magog. Étude d'impact sur l'environnement. Rapport final*. Juillet 2006, pagination multiple.

À l'instar du goéland, est-ce que la Corneille d'Amérique peut-être attirée par le front de matières résiduelles ?

Oui, les corneilles sont également présentes sur le lieu d'enfouissement de Magog, bien qu'en moins grand nombre que les goélands. En outre, les corneilles ne fréquentent généralement pas le lieu d'enfouissement aux mêmes heures que les goélands. Les corneilles sont davantage présentes le soir, après et avant l'arrêt quotidien des activités d'enfouissement. Les corneilles sont donc présentes sur le site à des moments où les déchets sont recouverts, ce qui limite l'apport de nourriture disponible pour les corneilles aux quelques déchets ayant pu échapper au recouvrement, s'il y en a, ou à ce qu'elles peuvent réussir à dégager du sol.

Le cas échéant peut-elle être considérée comme espèce nuisible pour les LET ?

La nuisance causée par une espèce animale dépend de la densité à laquelle elle est présente sur le site ou à proximité, et des inconvénients qu'elle suscite auprès des voisins du lieu d'enfouissement. En ce qui concerne le lieu d'enfouissement de Magog, les corneilles ne semblent pas être en nombre suffisant ou adopter des comportements nuisant, de façon significative, aux voisins du lieu d'enfouissement. La présence des corneilles n'est pas problématique selon les observations du CCE du MDDEP de l'Estrie.

